

Carrières, promotions : le gouvernement poursuit son offensive contre le paritarisme et les statuts

Dans un contexte d'offensive tous azimuts contre les statuts des personnels de l'Education nationale, la DGRH a convoqué le 3 juin 2020 les organisations syndicales pour présenter les lignes directrices de gestion (LDG) en ce qui concerne la carrière des personnels. Il s'agit du deuxième volet de l'application dans l'Education nationale de la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique après celui sur la mobilité des personnels.

Il est clair que le ministre tente d'accélérer le processus de destruction des statuts en supprimant ni plus ni moins les Commissions Administratives paritaires (CAP) ainsi que le rôle de défense des personnels des représentants syndicaux. Le gouvernement poursuit les mesures de la loi de Transformation de la Fonction publique. Il s'agit de dupliquer dans la Fonction publique, les mesures iniques de la loi El Khomri et des ordonnances Travail. Ce choix assumé par J-M. Blanquer révèle le peu de considération à l'égard des personnels, voire son mépris.

Il souhaite déposséder les CAP de leur compétence de contrôle sur les opérations de carrière. La mécanique est la même que pour les opérations de mutations. Elle est simple, l'administration ne présentera dorénavant aux organisations syndicales que les grandes orientations d'évolution de la carrière, et cela pour une durée de 5 ans ! Ces lignes directrices confirment et pérennisent PPCR en poursuivant la destruction des statuts, en instaurant une relation de gré à gré entre l'administration et les agents. La fin des CAP, unique garantie de transparence, c'est la fin programmée du paritarisme.

Comme le dénonce la FNEC-FP-FO depuis la parution de la loi, ces LDG ne garantiront en rien une carrière développée sur deux grades, notamment pour les personnels entrant dans une deuxième carrière ou lors de reclassements désavantageux. Les avis pour la hors-classe resteront pérennes et continueront de bloquer les avancements, de promouvoir le clientélisme. Ce n'est pas cela le statut de la Fonction publique d'Etat.

La FNEC-FP-FO a dénoncé des procédures qui introduisent des critères obscurs bien éloignés du statut et des missions tels que la diversité des parcours ou l'implication au profit de l'institution. Ils ouvrent la porte à la mobilité forcée, à la partialité et à un traitement des carrières par la RH de proximité. De plus, le texte consacre le ratio inadapté des 80/20 pour le troisième grade, la classe exceptionnelle.

Le projet de LDG, qui insiste sur le caractère indicatif du barème, écarte également, contrairement à ce qui avait été annoncé, toute possibilité de recours administratif appuyé par les organisations syndicales. On voudrait les faire disparaître qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Toutefois, poussée par FO, l'administration a reconnu le caractère opposable des LDG.

Dans son volet accompagnement, le texte entérine la remise en cause de la formation continue basée sur le volontariat qui devient un continuum de formations, un outil pour peser sur les carrières

... / ...

tout en se débarrassant de la liberté pédagogique des enseignants.

Le ministre J-M Blanquer veut aller très vite : toutes les réunions doivent avoir lieu avant le 14 juillet pour une présentation au CTM de septembre.

Ce texte n'est pas acceptable, il poursuit la destruction des statuts, l'individualisation des carrières.

Au moment où le gouvernement tente de calmer la colère par l'aumône de quelques primes à géométrie variable, au moment où le ministre Blanquer veut reprendre les discussions sur la pseudo-revalorisation des enseignants, la FNEC FP-FO réaffirme qu'il n'y a pas d'autres solutions que l'augmentation générale des salaires par une revalorisation du point d'indice à hauteur de 18%. Les personnels ne veulent pas d'une carrière tronquée, des salaires de misère. Ils ne veulent pas des miettes de primes qui opposeraient les uns aux autres !

Comme les hospitaliers qui seront en grève et en manifestations le 16 juin, les personnels de l'Education nationale ont les mêmes revendications :

- L'augmentation des salaires pour tous et pas des primes,
- Le maintien des statuts et le respect des missions qui y sont rattachées,
- La création de tous les postes nécessaires.

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique ».

à Montreuil, le 5 juin 2020